

Agriculture Biologique

Dernière mise à jour : 29 juin 2020

⊕ Évaluation de l'état non réalisable et tendance à l'amélioration

Lorsqu'elle est pratiquée de façon intensive, l'activité agricole est à l'origine de diverses pressions sur l'environnement : consommation de ressources pour la production d'intrants, pollution des eaux (nitrate, produits phytopharmaceutiques), émissions de gaz à effet de serre, érosion des sols, perte d'habitats pour de nombreuses espèces... L'agriculture biologique^[1] permet de limiter ces pressions.

Les superficies agricoles et le nombre d'exploitations "bio" en hausse

Entre 1990 et 2019, le nombre d'exploitations converties ou en cours de conversion au "bio" est passé de 47 exploitations à 1 816, soit 14,3 % du nombre total d'exploitations agricoles en Wallonie. Sur la même période, les superficies concernées sont quant à elles passées de 751 ha à 84 422 ha, soit 11,5 % de la superficie agricole utilisée (SAU). À l'échelle européenne (UE-28), l'agriculture biologique représentait 7,5 % de la SAU totale en 2018^[2]. Les prairies représentaient 75,7 % de la SAU wallonne "bio" en 2019, soit 63 946 ha. Cette importante superficie est à mettre en relation avec le développement de l'élevage "bio" qui interdit la production animale hors-sol et limite la charge animale à l'hectare^[3].

La production animale "bio" en hausse

Entre 2003 et 2019, le nombre d'animaux "bio" a été multiplié par 7,4, passant de 543 800 têtes à 4 050 232 têtes. L'évolution a cependant été variable selon l'espèce considérée. Pour ce qui concerne les volailles, il faut faire une distinction entre les deux modes principaux d'élevage : les poules pondeuses et les poulets de chair^[4]. Entre 2003 et 2019, le nombre de poules pondeuses et poulettes futures pondeuses est passé de 27 285 à 470 715 (x 17,2). Le nombre de poulets de chair vendus est quant à lui passé de 475 225 à 3 437 831 (x 7,2), ce qui correspond environ à 800 000 places dans les élevages destinés à la production de viande. Entre 2003 et 2019, le nombre de bovins "bio" toutes catégories confondues^[5] a été multiplié par 3,4, passant de 30 270 têtes à 101 984 têtes, ce qui correspondait à 9,3 % du cheptel wallon de bovins. Sur la même période, le nombre de porcs "bio" toutes catégories confondues^[6] est passé de 5 056 têtes à 9 622 têtes, ce qui correspondait à 2,5 % du cheptel wallon porcin.

Le "bio" à l'horizon 2020

La hausse continue de la SAU et du nombre d'exploitations "bio" depuis 2005 s'explique principalement par l'instauration d'un régime de soutien régional (aides à la conversion, aides directes récurrentes) et par un intérêt croissant des consommateurs. Le Plan stratégique pour le

développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 [↗](#), adopté le 27/06/2013 par le Gouvernement wallon, avait notamment pour objectif de porter à 14 % la part de la SAU affectée au "bio" et de comptabiliser 1 750 exploitations sous contrôle bio pour fin 2020. Les axes principaux de ce plan ont été mis en œuvre : le financement d'une cellule de recherche spécifique au sein du Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) [↗](#), la promotion de l'agriculture "bio" via l'APAQ-W [↗](#), l'encadrement et la formation par l'ASBL Biowallonie [↗](#) (créée fin 2013), et l'appui logistique aux agriculteurs "bio" via l'ASBL SoCoPro (Services opérationnels du Collège des producteurs^[7]). Ce plan a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire en 2017. Sur base de la progression constatée, les objectifs du Plan ont été revus à la hausse et le Plan stratégique a été révisé en étroite concertation avec le secteur. Le 21/12/2017, le Gouvernement wallon a adopté le projet de révision du Plan [↗](#). Des moyens complémentaires ont été débloqués pour atteindre, en 2020, 18 % de la SAU, 2 000 exploitations certifiées "bio" et 6 % de part de marché des produits bio [↗](#). À la fin 2019, 11,5 % de la superficie agricole utilisée wallonne était occupée par du "bio". L'objectif révisé de 18 % ne sera vraisemblablement pas atteint fin 2020. Le nombre d'exploitations agricoles sous contrôle "bio" atteignait le chiffre de 1 816 : l'objectif révisé de 2 000 exploitations certifiées bio pourrait être atteint fin 2020.

[1] Mode de production sans recours aux produits chimiques de synthèse ni aux organismes génétiquement modifiés, faisant l'objet de règles de production notamment définies dans le règlement (UE) 2018/848 [↗](#)

[2] Voir la page internet de Eurostat relative à l'évolution de l'agriculture biologique en Europe [↗](#)

[3] Nombre d'animaux par hectare équivalent à 170 kg N/(ha.an). Voir le règlement (CE) n° 889/2008 [↗](#) et le règlement (UE) 2018/848 [↗](#)

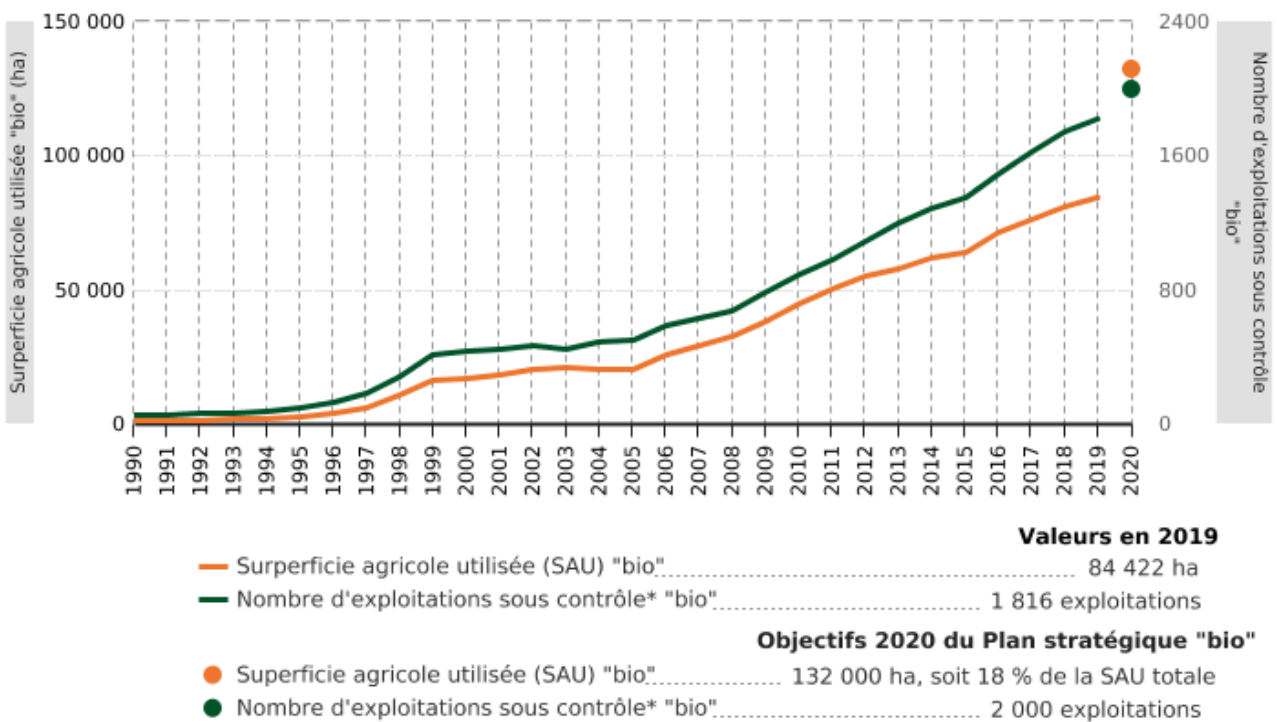
[4] Les poules pondeuses représentent un mode d'élevage permanent. Les poulets de chair sont élevés par lot durant minimum 70 jours et sont ensuite vendus. Un vide sanitaire de minimum 14 jours est imposé avant la mise en production du lot suivant. En moyenne, 4,3 lots sont produits chaque année.

[5] Vaches laitières et bovins hors vaches laitières (veaux, génisses, bovins à l'engraissement...)

[6] Truies pour la reproduction et porcs gras de boucherie

[7] Le Collège des producteurs [↗](#) est une interface entre les producteurs agricoles, les pouvoirs publics et les acteurs des filières. Il a été créé suite à l'adoption du Code wallon de l'agriculture [↗](#).

Moyens de production de l'agriculture et de l'élevage biologiques en Wallonie

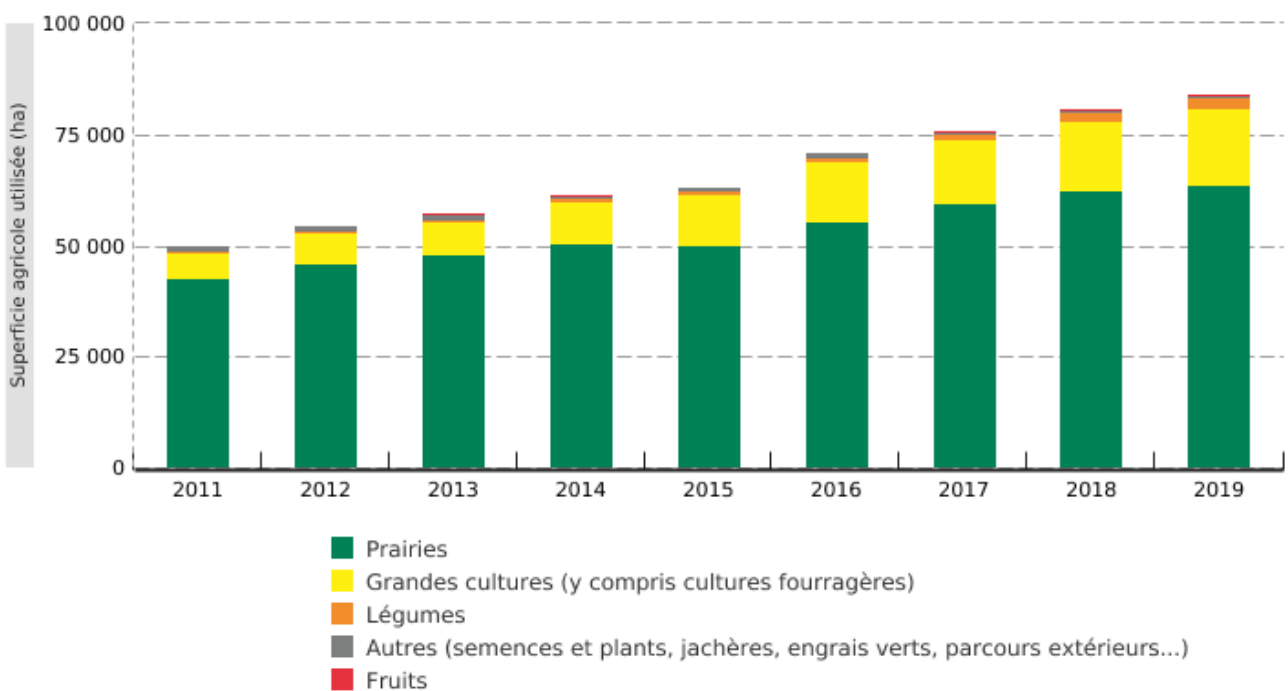


* Exploitations "bio" et en cours de conversion "bio"

REEW - Source : SPW Environnement - DDRCB

© SPW - 2020

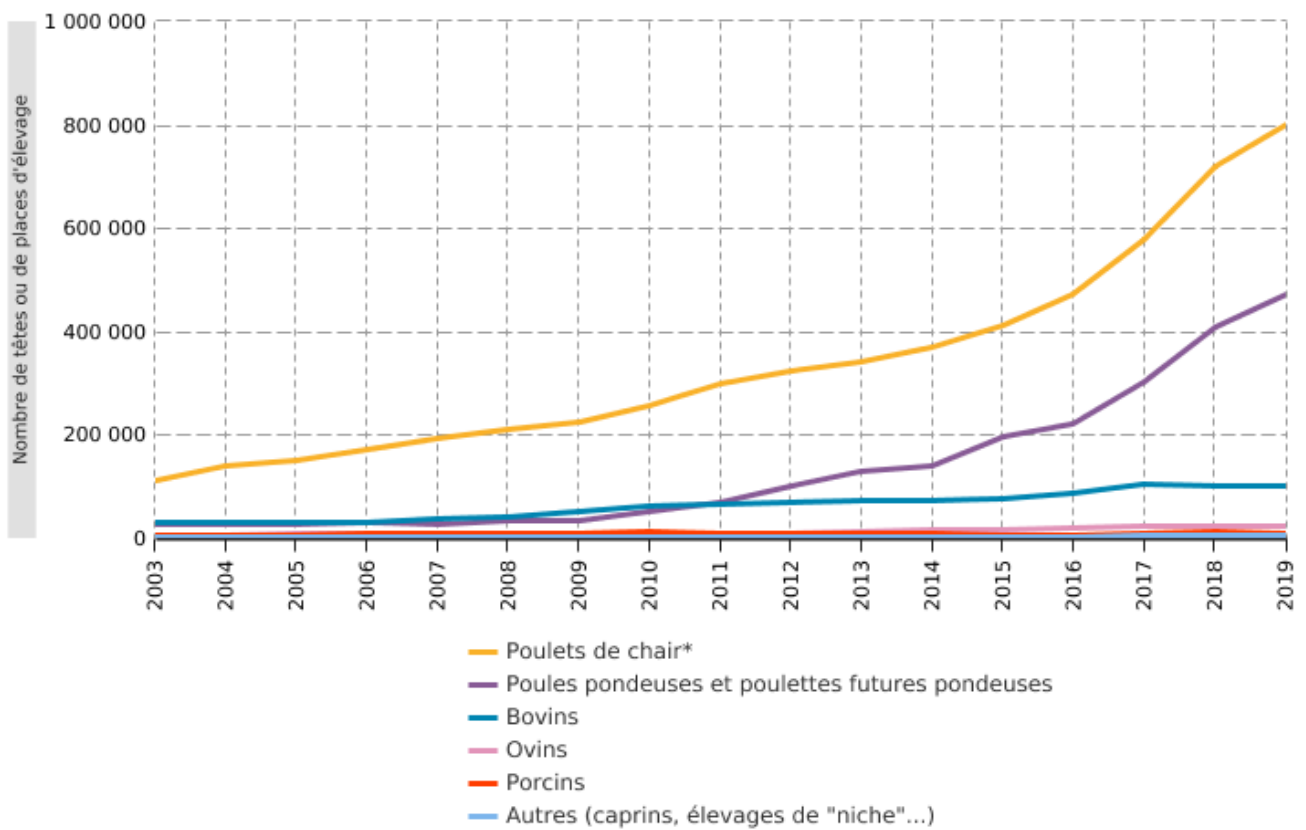
Moyens de production de l'agriculture et de l'élevage biologiques en Wallonie - superficie agricole utilisée (SAU) "bio" par type de culture



REEW - Source : SPW Environnement - DDRCB

© SPW - 2020

Moyens de production de l'élevage biologique en Wallonie



* Le nombre de têtes de poulets de chair vendus est remplacé par le nombre de places d'élevage disponibles pour tenir compte du mode d'élevage par lots successifs au cours d'une année. En moyenne, 4,3 lots sont produits chaque année.

REEW - Source : SPW Environnement - DDRCB

© SPW - 2020

Évaluation

⊕ Évaluation de l'état non réalisable et tendance à l'amélioration

État : Évaluation non réalisable

- Référentiel : Plan stratégique pour le développement de l'agriculture biologique en Wallonie à l'horizon 2020 - Projet de révision à mi-parcours (décembre 2017) [🔗](#) : 18 % de la superficie agricole utilisée (SAU), 2 000 exploitations certifiées "bio" en 2020.
- Fin 2019, la part de la SAU consacrée au mode de production "bio" atteignait 11,5 % en Wallonie et le nombre d'exploitations converties ou en cours de conversion au "bio" s'élevait à 1 816, soit 14,3 % du nombre total d'exploitations. L'évaluation finale sera faite début 2021.

Tendance : En amélioration

Entre 1990 et 2019, le nombre d'exploitations "bio" est passé de 47 à 1 816. Les superficies concernées sont quant à elles passées de 751 ha à 84 422 ha.

[En savoir plus sur la méthode d'évaluation](#)

Informations complémentaires

Ressources utiles

- Indicateur "*Biologische landbouw*". VMM. [🔗](#)
- SPW Environnement - DEMNA, 2020. Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2019. SPW Éditions : Jambes, Belgique. [🔗](#)
- Beudelot et Mailloux, 2020. Les chiffres du bio 2019. Rapport juin 2020. Biowallonie : Namur, Belgique. [🔗](#)
- Agence Bio, 2019. Un ancrage dans les territoires et une croissance soutenue. Les chiffres 2018 du secteur bio. Montreuil, France. [🔗](#)

